

GARANTIE WE

GARANTIE

Accédez plus facilement à des crédits bancaires pour faire un investissement, reprendre une activité, financer votre besoin en fonds de roulement ou émettre une garantie de bonne fin d'une opération.

TYPE DE PRODUIT : garantie

ACCORDÉ : à votre banque ou votre société de leasing

PHASE DE DÉVELOPPEMENT : Création, Croissance, Transmission, Innovation, Eco-transition

MONTANT MIN : pas de minimum

MONTANT MAX : 75%, avec un engagement maximum dans la plupart des cas de 1.500.000 €

Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME
- situées en Région wallonne
- n'étant pas en difficultés financières
- actives dans un secteur éligible

Pour quoi ?

Le crédit garanti vous permet de financer :

- des investissements immobiliers et mobiliers
- du besoin en fonds de roulement
- la reprise d'une entreprise
- une garantie d'une bonne fin d'opération

Durée

- Pour un crédit à durée déterminée : maximum 10 ans, sans minimum fixé
- Pour un crédit à durée indéterminée : maximum 5 ans renouvelable, sans minimum fixé

Spécificités

Une déclinaison de cette garantie existe :

- La garantie en tête pour les investissements immobiliers et mobiliers assortis de sûretés valorisables

Commission de garantie

La commission de garantie est payée en une seule fois par votre banque ou société de leasing :

- Pour une durée de garantie égale à la durée du crédit, la commission annuelle s'élève à 1% sur le solde restant dû annuel garanti.
- Pour une durée de garantie inférieure à la durée du crédit, la commission annuelle s'élève à 1,1% sur le solde restant dû annuel garanti.

Soutien du Fonds Européen d'investissement

Le **Fonds européen d'investissement** contre-garantit automatiquement à 50%, voire à 70%, certains de nos engagements sous les programmes Invest EU.



Cofinancé par
l'Union européenne



European
Investment Fund

Infos

www.wallonie-entreprendre.be
1890 ou 04 237 07 70